

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	40
Représentés	3
Absent	0

Votes	
Pour	43
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 23 septembre 2026

Le mercredi 23 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le vendredi 18 septembre 2026, s'est réuni à Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Décide à l'unanimité de :

Etaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Céline BEAURY, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Monsieur Alain OMRANE, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHT, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Etaient représenté.e.s :

Madame Annick BALLEREAU pouvoir à Monsieur Tonino PANETTA
Madame Claire SAMARCQ pouvoir à Monsieur Jordan MADIANDE
Madame Hacès SASU pouvoir à Monsieur Julien BOURVEN

Etaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS 2026 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHOISY-LE-ROI ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DEPARTEMENTALE DU VAL-DE-MARNE

APPROBATION DU PLAN D'ACTIONS 2026 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHOISY-LE-ROI ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DEPARTEMENTALE DU VAL-DE-MARNE

Dans le cadre de convention de partenariat signé entre La CCI (Chambre de commerces et de l'industrie) et la commune de Choisy-le-Roi pour le maintien et le développement des commerces et entreprises de la commune, la ville de Choisy-le-Roi souhaite renforcer ce soutien par l'annexion d'un nouveau plan d'actions.

Composantes essentielles de la commune, les commerces et entreprises de services ont besoin d'un accompagnement et d'un suivi au quotidien pour poursuivre leur développement et mise à niveau.

La ville de Choisy-le-Roi s'attache à soutenir le commerce et l'entrepreneuriat par tous les moyens dont elle dispose. Dans ce cadre, la commune de Choisy-le-Roi et la CCI ont décidé d'annexer pour l'année 2026 un nouveau plan d'action qui se prolongera jusqu'au mois de juin 2027 afin de renforcer la proximité avec les acteurs de son tissu économique et leur proposer à travers des accompagnements individualisés des actions destinées à améliorer leurs performances économiques.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Monsieur Moustapha THIAM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n° 24.050 du 22 Mai 2024 approuvant la convention cadre de partenariat 2024-2026 entre la Ville de Choisy-le-Roi et la Chambre de commerce et d'industrie du Val de Marne

Vu le plan d'actions proposé pour l'année 2026 qui se prolongera jusqu'au mois de juin 2027 dans le respect des principes de la convention cadre de partenariat 2024-2026 entre la Ville de Choisy-le-Roi et la Chambre de commerce et d'industrie du Val-de-Marne,

Considérant, que la Ville de Choisy-le-Roi poursuit son objectif d'améliorer l'attractivité commerciale, de renforcer la proximité avec les acteurs de son tissu économique et de leur proposer à travers des accompagnements individualisés des actions destinées à améliorer leurs performances économiques,

Considérant, que le maintien et le développement des activités économiques sont une priorité pour la Ville de Choisy-le-Roi au moyen d'un accompagnement de proximité expert,

Vu la tenue du Bureau municipal du 02 septembre 2026

Vu la commission Finances / Marchés publics/Commerces / Développement Economique / Emploi Insertion/Hygiène santé environnementale/Numérique du 10 septembre 2026

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la signature du plan d'actions pour la période d'octobre 2026 et juin 2027 entre la Ville de Choisy-le-Roi et la CCI du Val-de-Marne, relative à la convention cadre de partenariat 2024-2026.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer le plan d'actions, ainsi que tout document afférent.

ARTICLE 3 : Dit, que la dépense de 16 500,00€ est inscrite au budget de la Ville.

ARTICLE 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Choisy-le-Roi dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr. En cas d'absence de réponse écrite de la Mairie dans un délai de deux mois à compter de la date de réception du recours gracieux, ce silence de l'administration sera considéré comme une décision implicite de rejet.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun dans les mêmes délais à compter de la notification/publication ou à compter de la réponse explicite ou implicite au recours gracieux. Le Tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr."

Fait et délibéré en séance du 23 septembre 2026

AR Préfectoral

le 25/09/2026

Acte Exécutoire sous référence :

094-219400223-20260923-DEL26105H1-DE

Pour extrait conforme
Monsieur Tonino PANETTA
Maire